

Déchets recyclables

Déchets recyclables

En France, la croissance démographique, l'évolution de nos modes de vie et de nos habitudes alimentaires ont entraîné ces dernières quarante années, une explosion des quantités de déchets à traiter.



Si l'on souhaite éviter l'agrandissement voire même la multiplication de structures de traitement dans l'avenir, il est crucial de tenter de contenir l'accroissement du volume de nos déchets en adoptant les bons gestes nous permettant de réduire le poids de nos poubelles.

Adopter le geste de tri en déposant ses emballages ménagers dans le sac ou le bac de tri sélectif (de couleur jaune) est une des solutions. En effet, extraits de la poubelle à déchets résiduels (sac noir), ces emballages ne finiront pas dans une installation de stockage. Ce petit geste de tri au quotidien permet donc de réduire la quantité de déchets à enfouir.

Depuis le 31 décembre 2010, toutes les collectivités aveyronnaises se sont équipées afin d'offrir la possibilité à leurs habitants de trier leurs emballages ménagers. En Aveyron, la collecte des emballages s'effectue soit en porte à porte, soit en bacs de regroupement ou encore en apport volontaire.

Quels sont les emballages que je peux trier aujourd'hui ?

Voici les règles d'or pour un tri facile !

REGLE 1 / Je mets dans le sac/bac de tri sélectif (de couleur jaune):



Les emballages en acier et aluminium
(canette, boîte de conserve, aérosol, etc.)



Les emballages en carton et en papier
(boîte de céréales, de gâteau, etc.)



Les briques alimentaires
(brique de lait, de soupe, de jus de fruits, etc.)



Tous les papiers

Les journaux, magazines, revues, prospectus, publicités, papiers, catalogues, annuaires, enveloppes (avec et sans fenêtre), courriers, lettres, cahiers (sans spirale), etc.



Les flaconnages et bouteilles en plastique
(bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel douche, shampoing, etc.)



Films en plastique étirable
(sacs de caisse, suremballages de pack d'eau, de lait, de papier toilette, etc.)



Attention aux FAUX AMIS !

Ce qui ne peut pas aller dans le sac/bac de tri sélectif conteneur jaune :

- les pots de yaourt et de crème fraîche
- les paquets de café et de croquettes pour animaux
- les barquettes en plastique et en polystyrène
- le cellophane
- l'emballage du beurre

REGLE 2 / Je mets dans le conteneur à verre

Les flacons, pots, bocaux et bouteilles en verre.



Attention aux FAUX AMIS !

Ce qui ne peut pas aller dans les colonnes à verre :

- les capsules, couvercles et bouchons



- les verres de table
- la porcelaine
- les ampoules
- les vitres et miroirs
- la faïence

REGLE 3 / Réemploi et recyclage de vos textiles, linge, chaussures et maroquinerie



Quel que soit leur état, vous pouvez apporter : textiles, linge, chaussures et maroquinerie à des associations caritatives ou dans une colonne d'apport volontaire.

Pour être valorisé, ils doivent être déposés dans un sac et les chaussures liées par paires.

[Trouver le point d'apport le plus proche de chez vous !](#)

Le petit guide du tri de vos déchets :



[Télécharger au format pdf](#)

Déchets recyclables - SYDOM Aveyron Déchets recyclables - SYDOM Aveyron